



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-09(08)

Protection cryptographique

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-09(08) — Protection cryptographique (PaF-)

Énoncés :

Appliquer des mécanismes cryptographiques pour empêcher la divulgation et la modification non autorisées de [\[Affectation : l'information de sauvegarde définie par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

La sélection des mécanismes cryptographiques se fonde sur le besoin de protéger la confidentialité et l'intégrité de l'information sauvegardée. La robustesse des mécanismes sélectionnés correspond à la catégorie de sécurité et à la classification de l'information. La protection cryptographique s'applique à l'information de sauvegarde du système en stockage dans l'emplacement principal et d'autres emplacements. Les organisations qui mettent en oeuvre des mécanismes cryptographiques dans le but de protéger l'information inactive envisagent également les solutions de gestion de clés cryptographiques.